



Extrait du Registre des Délibérations
Séance du mercredi 20 décembre 2023

Envoyé en préfecture le 22/12/2023
Reçu en préfecture le 22/12/2023
Publié le 22/12/2023
ID : 037-213701519-20231221-DEL037151038_23-DE

DATE DE LA CONVOCATION

15 décembre 2023

DATE D’AFFICHAGE

15 décembre 2023

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice : 23

Présents : 16

Le 20 décembre 2023, à 20 heures et 00 minutes, le Conseil Municipal de la Commune de La Membrolle-sur-Choisille, légalement convoqué, s’est rassemblé en lieu ordinaire des séances, sous la Présidence de M. Sébastien MARAIS, Maire.

Présents :

M. MARAIS Sébastien, M. FLEUREAU Emmanuel, M. BONTEMPS Jean-Luc, M. ESPITALIER David, Mme ALBERT Julie, M. FOUCHE Philippe, Mme LABOUE Florence, Mme BLIN Christine, Mme LAMIRAULT Isabelle, Mme PERRETIER Bénédicte, M. CHOMIENNE Matthieu, Mme SIGONNEAU Maryline, M. MARCHAND Nicolas, Mme CAMPANELLI Virginie, Mme CERDAN Carole, M. GAGNEUX David.

Pouvoirs :

Mme BRION Anne a donné son pouvoir à Mme BLIN Christine,
Mme DUBOURDIEU Catherine a donné son pouvoir à Mme ALBERT Julie,
M. GISCLARD Stéphane a donné son pouvoir à M. MARAIS Sébastien,
M. MENUJER Sébastien a donné son pouvoir à M. FLEUREAU,
M. BIGNAND Didier a donné son pouvoir à Mme CERDAN Carole.

Absent excusé : Mme PARANTHOINE Nina, M. LEFRANCOIS Patrick.

Secrétaire de séance : Mme Bénédicte PERRETIER.

DEL 037 151 038 / 2023 – 5.3

INSTITUTIONS et VIE POLITIQUE : Déroulement à huis clos de la séance du Conseil Municipal du 20 décembre 2023

Monsieur le Maire précise que l'article L. 2121-18 du Code Général des Collectivités territoriales, précise que les séances du Conseil Municipal sont publiques mais que, néanmoins, sur la demande de trois membres ou du Maire, le Conseil Municipal peut décider, sans débat, à la majorité absolue des membres présents ou représentés, qu'il se réunit à huis clos.

Suite à la demande de trois conseillers municipaux, Monsieur le Maire propose en début de séance, afin d'assurer la sérénité des débats, que la séance ait lieu à huis clos.

Le Conseil Municipal

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les votes : POUR : 18, CONTRE : 0, ABSTENTION : 3 (M. Gagneux et Mme CERDAN avec le pouvoir de M. BIGNAND)

Décide

Article 1 : que la séance du Conseil municipal du 20 décembre 2023 se déroule à huis clos.

Pour extrait certifié conforme
La Membrolle-sur-Choisille, le 21 décembre 2023

Le Maire,
Sébastien MARAIS





Extrait du Registre des Délibérations
Séance du mercredi 20 décembre 2023

Envoyé en préfecture le 22/12/2023
Reçu en préfecture le 22/12/2023
Publié le 22/12/2023
ID : 037-213701519-20231221-DEL037151039_23-DE

DATE DE LA CONVOCATION

15 décembre 2023

DATE D’AFFICHAGE

15 décembre 2023

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice : 23

Présents : 16

Le 20 décembre 2023, à 20 heures et 00 minutes, le Conseil Municipal de la Commune de La Membrolle-sur-Choisille, légalement convoqué, s’est rassemblé en séance à huis clos, en lieu ordinaire des séances, sous la Présidence de M. Sébastien MARAIS, Maire.

Présents :

M. MARAIS Sébastien, M. FLEUREAU Emmanuel, M. BONTEMPS Jean-Luc, M. ESPITALIER David, Mme ALBERT Julie, M. FOUCHE Philippe, Mme LABOUE Florence, Mme BLIN Christine, Mme LAMIRAULT Isabelle, Mme PERRETIER Bénédicte, M. CHOMIENNE Matthieu, Mme SIGONNEAU Maryline, M. MARCHAND Nicolas, Mme CAMPANELLI Virginie, Mme CERDAN Carole, M. GAGNEUX David.

Pouvoirs :

Mme BRION Anne a donné son pouvoir à Mme BLIN Christine,
Mme DUBOURDIEU Catherine a donné son pouvoir à Mme ALBERT Julie,
M. GISCLARD Stéphane a donné son pouvoir à M. MARAIS Sébastien,
M. MENUDIER Sébastien a donné son pouvoir à M. FLEUREAU,
M. BIGNAND Didier a donné son pouvoir à Mme CERDAN Carole.

Absent excusé : Mme PARANTHOINE Nina, M. LEFRANCOIS Patrick.

Secrétaire de séance : Mme Bénédicte PERRETIER.

DEL 037 151 039 / 2023 – 5.3

INSTITUTIONS et VIE POLITIQUE : Désignation des membres de la Commission Locale d’Evaluation des Charges Transférées (CLECT)

Le Conseil Municipal

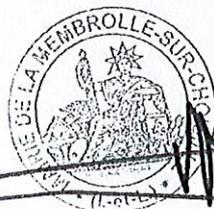
Vu le Code Général des Impôts et notamment le IV de l'article 1609 nonies C ;
Vu la délibération en date du 1er octobre 2020 du Conseil Métropolitain de Tours Métropole Val de Loire (TMVL) portant création et composition de la commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) ;
Considérant que cette même délibération de TMVL a décidé de composer la CLECT d'un représentant titulaire et d'un représentant suppléant pour chacune des communes membres ;
Considérant que les représentants de la commune au sein de la CLECT doivent être désignés par le conseil municipal parmi ses membres en vertu de l'article L.2121-33 du code général des collectivités territoriales (CGCT) ;

Vu les votes : POUR : 18, CONTRE : 0, ABSTENTION : 3 (M. Gagneux et Mme CERDAN avec le pouvoir de M. BIGNAND)

Décide

Article 1 : - de désigner Mme ALBERT Julie comme représentante titulaire et de désigner M. FLEUREAU Emmanuel comme représentant suppléant au sein de la CLECT de Tours Métropole Val de Loire.

Pour extrait certifié conforme
La Membrolle-sur-Choisille, le 21 décembre 2023



Le Maire,
Sébastien MARAIS



Extrait du Registre des Délibérations
Séance du mercredi 20 décembre 2023

Envoyé en préfecture le 22/12/2023
Reçu en préfecture le 22/12/2023
Publié le 22/12/2023
ID : 037-213701519-20231221-DEL037151040_23-DE

DATE DE LA CONVOCATION

15 décembre 2023

DATE D’AFFICHAGE

15 décembre 2023

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice : 23

Présents : 16

Le 20 décembre 2023, à 20 heures et 00 minutes, le Conseil Municipal de la Commune de La Membrolle-sur-Choisille, légalement convoqué, s’est assemblé en séance à huis clos, en lieu ordinaire des séances, sous la Présidence de M. Sébastien MARAIS, Maire.

Présents :

M. MARAIS Sébastien, M. FLEUREAU Emmanuel, M. BONTEMPS Jean-Luc, M. ESPITALIER David, Mme ALBERT Julie, M. FOUCHE Philippe, Mme LABOUE Florence, Mme BLIN Christine, Mme LAMIRAULT Isabelle, Mme PERRETIER Bénédicte, M. CHOMIENNE Matthieu, Mme SIGONNEAU Maryline, M. MARCHAND Nicolas, Mme CAMPANELLI Virginie, Mme CERDAN Carole, M. GAGNEUX David.

Pouvoirs :

Mme BRION Anne a donné son pouvoir à Mme BLIN Christine,
Mme DUBOURDIEU Catherine a donné son pouvoir à Mme ALBERT Julie,
M. GISCLARD Stéphane a donné son pouvoir à M. MARAIS Sébastien,
M. MENUJER Sébastien a donné son pouvoir à M. FLEUREAU,
M. BIGNAND Didier a donné son pouvoir à Mme CERDAN Carole.

Absent excusé : Mme PARANTHOINE Nina, M. LEFRANCOIS Patrick.

Secrétaire de séance : Mme Bénédicte PERRETIER.

DEL 037 151 040 / 2023 – 5.7

INTERCOMMUNALITÉ : Adhésion de la commune d’ESVRES-LE-MOUTIER au Syndicat Intercommunal Cavités 37

Le Conseil Municipal

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L5210-1,
Vu la délibération du 24 avril 2023 par laquelle le conseil municipal d’ESVRES-LE-MOUTIER demande son adhésion au Syndicat,
Vu la délibération du 25 octobre 2023 par laquelle le Syndicat Intercommunal Cavités 37 accepte la décision de cette commune,

Vu les votes : POUR : 21, CONTRE : 0, ABSTENTION : 0

Décide

Article 1 : d’accepter l’adhésion d’ESVRES-LE-MOUTIER au Syndicat Intercommunal Cavités 37.

Pour extrait certifié conforme
La Membrolle-sur-Choisille, le 21 décembre 2023

Le Maire,
Sébastien MARAIS



Extrait du Registre des Délibérations
Séance du mercredi 20 décembre 2023

Envoyé en préfecture le 22/12/2023
Reçu en préfecture le 22/12/2023
Publié le 22/12/2023
ID : 037-213701519-20231221-DEL037151041_23-DE

DATE DE LA CONVOCATION

15 décembre 2023

DATE D’AFFICHAGE

15 décembre 2023

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice : 23

Présents : 16

Le 20 décembre 2023, à 20 heures et 00 minutes, le Conseil Municipal de la Commune de La Membrolle-sur-Choisille, légalement convoqué, s’est rassemblé en séance à huis clos, en lieu ordinaire des séances, sous la Présidence de M. Sébastien MARAIS, Maire.

Présents :

M. MARAIS Sébastien, M. FLEUREAU Emmanuel, M. BONTEMPS Jean-Luc, M. ESPITALIER David, Mme ALBERT Julie, M. FOUCHE Philippe, Mme LABOUE Florence, Mme BLIN Christine, Mme LAMIRAULT Isabelle, Mme PERRETIER Bénédicte, M. CHOMIENNE Matthieu, Mme SIGONNEAU Maryline, M. MARCHAND Nicolas, Mme CAMPANELLI Virginie, Mme CERDAN Carole, M. GAGNEUX David.

Pouvoirs :

Mme BRION Anne a donné son pouvoir à Mme BLIN Christine,
Mme DUBOURDIEU Catherine a donné son pouvoir à Mme ALBERT Julie,
M. GISCLARD Stéphane a donné son pouvoir à M. MARAIS Sébastien,
M. MENUDIER Sébastien a donné son pouvoir à M. FLEUREAU,
M. BIGNAND Didier a donné son pouvoir à Mme CERDAN Carole.

Absent excusé : Mme PARANTHOINE Nina, M. LEFRANCOIS Patrick.

Secrétaire de séance : Mme Bénédicte PERRETIER.

DEL 037 151 041 / 2023 – 8.5

LOGEMENT : Approbation des conventions de gestion en flux des réservations de logements sociaux 2024-2026

Le Conseil Municipal

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu la loi du 23 novembre 2018 portant évolution du logement, de l'aménagement et du numérique (dite loi ELAN),

Vu les votes : POUR :19, CONTRE : 0, ABSTENTION : 2 (Mme CERDAN avec le pouvoir de M. BIGNAND)

Décide

Article 1 : d'approuver les projets de convention de gestion en flux avec les bailleurs sociaux Val Touraine Habitat, Touraine Logement et Valloire Habitat pour la période 2024-2026 ;

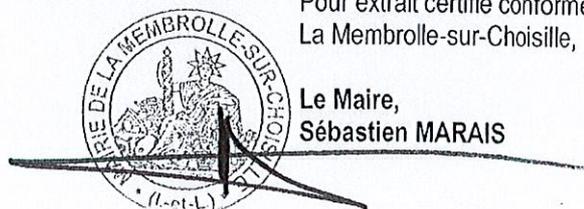
Article 2 : de préciser que les conventions devront prévoir une part initiale de logements réservés pondérée par la rotation effective ;

Article 2 : de préciser que les conventions devront prévoir une clause de réexamen à 6 mois et à 1 an pouvant donner lieu à un avenant ;

Article 3 : d'autoriser le Maire ou son représentant dûment habilité à mettre au point et à signer tous les actes et pièces nécessaires à la réalisation de cette opération.

Pour extrait certifié conforme
La Membrolle-sur-Choisille, le 21 décembre 2023

Le Maire,
Sébastien MARAIS





Extrait du Registre des Délibérations
Séance du mercredi 20 décembre 2023

Envoyé en préfecture le 22/12/2023
Reçu en préfecture le 22/12/2023
Publié le 22/12/2023
ID : 037-213701519-20231221-DEL037151042_23-DE

Le 20 décembre 2023, à 20 heures et 00 minutes, le Conseil Municipal de la Commune de La Membrolle-sur-Choisille, légalement convoqué, s'est assemblé en séance à huis clos, en lieu ordinaire des séances, sous la Présidence de M. Sébastien MARAIS, Maire.

Présents :

M. MARAIS Sébastien, M. FLEUREAU Emmanuel, M. BONTEMPS Jean-Luc, M. ESPITALIER David, Mme ALBERT Julie, M. FOUCHE Philippe, Mme LABOUE Florence, Mme BLIN Christine, Mme LAMIRAULT Isabelle, Mme PERRETIER Bénédicte, M. CHOMIENNE Matthieu, Mme SIGONNEAU Maryline, M. MARCHAND Nicolas, Mme CAMPANELLI Virginie, Mme CERDAN Carole, M. GAGNEUX David.

Pouvoirs :

Mme BRION Anne a donné son pouvoir à Mme BLIN Christine, Mme DUBOURDIEU Catherine a donné son pouvoir à Mme ALBERT Julie, M. GISCLARD Stéphane a donné son pouvoir à M. MARAIS Sébastien, M. MENUDIER Sébastien a donné son pouvoir à M. FLEUREAU, M. BIGNAND Didier a donné son pouvoir à Mme CERDAN Carole.

Absent excusé : Mme PARANTHOINE Nina, M. LEFRANCOIS Patrick.

Secrétaire de séance : Mme Bénédicte PERRETIER.

DATE DE LA CONVOCATION

15 décembre 2023

DATE D’AFFICHAGE

15 décembre 2023

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice : 23

Présents : 16

DEL 037 151 042 / 2023 – 7.1

FINANCES : Budget 2023 – Décision Modificative °1

Le Conseil Municipal

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L1612-11,
Vu l'instruction budgétaire et comptable M57,
Vu la délibération du Conseil municipal DEL 037 151 010 / 2023 – 7.1 en date du 07 avril 2023 approuvant le budget primitif 2023 de la Commune de La Membrolle-sur-Choisille,

Vu les votes : POUR :19, CONTRE : 0, ABSTENTION : 2 (Mme CERDAN avec le pouvoir de M. BIGNAND)

Décide

Article 1 : d'adopter la décision modificative n°1 ci-dessous :

SECTION DE FONCTIONNEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
Imputation	Modification	Imputation	Modification
Chap. 67 « Charges exceptionnelles » Article 673 « Titres annulés (sur exercices antérieurs) »	+ 3 000,00 €		
Chap. 65 « Autres charges de gestion courante » Article 65888 « Autres »	- 3 000,00 €		
SOMME :		SOMME :	
	+ 0 €		+ 0 €

Article 2 : d'autoriser le Maire ou son représentant dûment habilité à signer tous les actes et pièces nécessaires à la réalisation de cette opération.



Pour extrait certifié conforme
La Membrolle-sur-Choisille, le 21 décembre 2023

Le Maire,
Sébastien MARAIS



DATE DE LA CONVOCATION

15 décembre 2023

DATE D’AFFICHAGE

15 décembre 2023

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice : 23

Présents : 16

**Extrait du Registre des Délibérations
Séance du mercredi 20 décembre 2023**

Envoyé en préfecture le 22/12/2023
Reçu en préfecture le 22/12/2023
Publié le 22/12/2023
ID : 037-213701519-20231221-DEL037151043_23-DE

Le 20 décembre 2023, à 20 heures et 00 minutes, le Conseil Municipal de la Commune de La Membrolle-sur-Choisisse, légalement convoqué, s’est rassemblé en séance à huis clos, en lieu ordinaire des séances, sous la Présidence de M. Sébastien MARAIS, Maire.

Présents :

M. MARAIS Sébastien, M. FLEUREAU Emmanuel, M. BONTEMPS Jean-Luc, M. ESPITALIER David, Mme ALBERT Julie, M. FOUCHE Philippe, Mme LABOUE Florence, Mme BLIN Christine, Mme LAMIRAULT Isabelle, Mme PERRETIER Bénédicte, M. CHOMIENNE Matthieu, Mme SIGONNEAU Maryline, M. MARCHAND Nicolas, Mme CAMPANELLI Virginie, Mme CERDAN Carole, M. GAGNEUX David.

Pouvoirs :

Mme BRION Anne a donné son pouvoir à Mme BLIN Christine,
Mme DUBOURDIEU Catherine a donné son pouvoir à Mme ALBERT Julie,
M. GISCLARD Stéphane a donné son pouvoir à M. MARAIS Sébastien,
M. MENUDIER Sébastien a donné son pouvoir à M. FLEUREAU,
M. BIGNAND Didier a donné son pouvoir à Mme CERDAN Carole.

Absent excusé : Mme PARANTHOINE Nina, M. LEFRANCOIS Patrick.

Secrétaire de séance : Mme Bénédicte PERRETIER.

DEL 037 151 043 / 2023 – 5.3

FINANCES : Approbation de la demande de subvention F2D 2024 auprès du Conseil Départemental d’Indre-et-Loire

Le Conseil Municipal

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le rapport présenté,

Vu les votes : POUR : 18, CONTRE : 0, ABSTENTION : 3 (M. Gagneux et Mme CERDAN avec le pouvoir de M. BIGNAND)

Décide

Article 1 : de solliciter une subvention auprès du Conseil Départemental d’Indre-et-Loire au titre du Fonds Départemental de Développement (F2D) 2024 pour la somme de 143 500 € ;

Article 2 : d’acter le plan de financement comme suit :

S²LOW

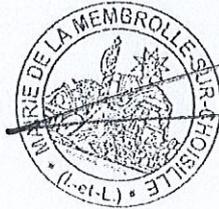
Plan de financement
Aménagement d'une aire de covoiturage végétalisée avec ombrières photovoltaïques
au Parc de la Choissille et à la plaine des sports de La Membrolle-sur-Choissille

DEPENSES HT		RECETTES	
Maîtrise d'œuvre	18 690 €	F2D 2023	24 000 €
Aménagement de l'aire de covoit	400 000 €	F2D 2024	143 500 €
Ombrières photovoltaïques	200 000 €	Fonds de concours de droit commu	47 713 €
		Fonds Vert TMVL 2023	55 241 €
		Fonds de soutien aux communes de	50 000 €
		Préfecture fonds vert 2023	30 000 €
		DETR 2024	144 000 €
		Autofinancement	124 236 €
TOTAL	618 690 €	TOTAL	618 690 €
	20%		123 738 €

Article 3 : d'autoriser le Maire ou son représentant dûment habilité à mettre au point et à signer tous les actes et pièces nécessaires à la réalisation de cette opération.

Pour extrait certifié conforme
La Membrolle-sur-Choissille, le 21 décembre 2023

Le Maire,
Sébastien MARAIS





Extrait du Registre des Délibérations
Séance du mercredi 20 décembre 2023

Envoyé en préfecture le 22/12/2023
Reçu en préfecture le 22/12/2023
Publié le 22/12/2023
ID : 037-213701519-20231221-DEL037151044_23-DE

DATE DE LA CONVOCATION

15 décembre 2023

DATE D’AFFICHAGE

15 décembre 2023

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice : 23

Présents : 16

Le 20 décembre 2023, à 20 heures et 00 minutes, le Conseil Municipal de la Commune de La Membrolle-sur-Choisille, légalement convoqué, s’est assemblé en séance à huis clos, en lieu ordinaire des séances, sous la Présidence de M. Sébastien MARAIS, Maire.

Présents :

M. MARAIS Sébastien, M. FLEUREAU Emmanuel, M. BONTEMPS Jean-Luc, M. ESPITALIER David, Mme ALBERT Julie, M. FOUCHE Philippe, Mme LABOUE Florence, Mme BLIN Christine, Mme LAMIRAULT Isabelle, Mme PERRETIER Bénédicte, M. CHOMIENNE Matthieu, Mme SIGONNEAU Maryline, M. MARCHAND Nicolas, Mme CAMPANELLI Virginie, Mme CERDAN Carole, M. GAGNEUX David.

Pouvoirs :

Mme BRION Anne a donné son pouvoir à Mme BLIN Christine,
Mme DUBOURDIEU Catherine a donné son pouvoir à Mme ALBERT Julie,
M. GISCLARD Stéphane a donné son pouvoir à M. MARAIS Sébastien,
M. MENUDIER Sébastien a donné son pouvoir à M. FLEUREAU,
M. BIGNAND Didier a donné son pouvoir à Mme CERDAN Carole.

Absent excusé : Mme PARANTHOINE Nina, M. LEFRANCOIS Patrick.

Secrétaire de séance : Mme Bénédicte PERRETIER.

DEL 037 151 044 / 2023 – 7.5

FINANCES : Approbation de la demande de subvention DETR 2024 auprès de la Préfecture d’Indre-et-Loire

Le Conseil Municipal

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le rapport présenté,

Vu les votes : POUR : 18, CONTRE : 0, ABSTENTION : 3 (M. Gagneux et Mme CERDAN avec le pouvoir de M. BIGNAND)

Le Conseil Municipal

Décide

Article 1 : de solliciter une subvention auprès de la Préfecture d’Indre-et-Loire au titre de la dotation d’équipement des territoires ruraux (DETR) 2024 pour la somme de 144 000 € ;

Article 2 : d’acter le plan de financement comme suit :



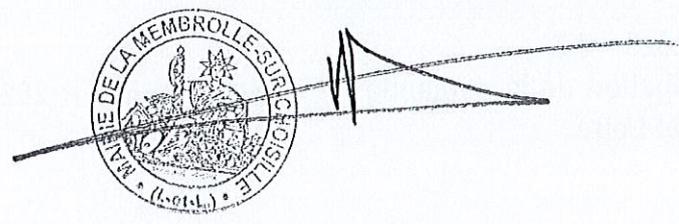
Plan de financement
Aménagement d'une aire de covoiturage végétalisée avec ombrières photovoltaïques
au Parc de la Choissille et à la plaine des sports de La Membrolle-sur-Choissille

DEPENSES HT		RECETTES	
Maîtrise d'œuvre	18 690 €	F2D 2023	24 000 €
Aménagement de l'aire de covoit	400 000 €	F2D 2024	143 500 €
Ombrières photovoltaïques	200 000 €	Fonds de concours de droit commu:	47 713 €
		Fonds Vert TMVL 2023	55 241 €
		Fonds de soutlen aux communes de	50 000 €
		Préfecture fonds vert 2023	30 000 €
		DETR 2024	144 000 €
		Autofinancement	124 236 €
TOTAL	618 690 €	TOTAL	618 690 €
	20%		123 738 €

Article 3 : d'autoriser le Maire ou son représentant dûment habilité à mettre au point et à signer tous les actes et pièces nécessaires à la réalisation de cette opération.

Pour extrait certifié conforme
 La Membrolle-sur-Choissille, le 21 décembre 2023

Le Maire,
Sébastien MARAIS





Extrait du Registre des Délibérations
Séance du mercredi 20 décembre 2023

Envoyé en préfecture le 22/12/2023
Reçu en préfecture le 22/12/2023
Publié le 22/12/2023
ID : 037-213701519-20231221-DEL037151045_23-DE

Le 20 décembre 2023, à 20 heures et 00 minutes, le Conseil Municipal de la Commune de La Membrolle-sur-Choisille, légalement convoqué, s'est assemblé en séance à huis clos, en lieu ordinaire des séances, sous la Présidence de M. Sébastien MARAIS, Maire.

Présents :

M. MARAIS Sébastien, M. FLEUREAU Emmanuel, M. BONTEMPS Jean-Luc, M. ESPITALIER David, Mme ALBERT Julie, M. FOUCHE Philippe, Mme LABOUE Florence, Mme BLIN Christine, Mme LAMIRAULT Isabelle, Mme PERRETIER Bénédicte, M. CHOMIENNE Matthieu, Mme SIGONNEAU Maryline, M. MARCHAND Nicolas, Mme CAMPANELLI Virginie, Mme CERDAN Carole, M. GAGNEUX David.

Pouvoirs :

Mme BRION Anne a donné son pouvoir à Mme BLIN Christine,
Mme DUBOURDIEU Catherine a donné son pouvoir à Mme ALBERT Julie,
M. GISCLARD Stéphane a donné son pouvoir à M. MARAIS Sébastien,
M. MENUJER Sébastien a donné son pouvoir à M. FLEUREAU,
M. BIGNAND Didier a donné son pouvoir à Mme CERDAN Carole.

Absent excusé : Mme PARANTHOINE Nina, M. LEFRANCOIS Patrick.

Secrétaire de séance : Mme Bénédicte PERRETIER.

DATE DE LA CONVOCATION

15 septembre 2023

DATE D’AFFICHAGE

15 septembre 2023

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice : 23

Présents : 16

DEL 037 151 045 / 2023 – 7.5

FINANCES : Approbation de la demande de projet de collecte de fonds auprès de la Fondation du Patrimoine pour la rénovation de l'église Notre Dame des Eaux de La Membrolle-sur-Choisille

Le Conseil Municipal

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les votes : POUR : 21, CONTRE : 0, ABSTENTION : 0

Décide

Article 1 : de solliciter la Fondation du Patrimoine pour collecter des fonds qui seront reversés à la commune déduction faite des frais de gestion en fin de travaux et sur présentation des justificatifs demandés figurant dans la convention de collecte de dons dans le cadre de la rénovation de l'Eglise Notre Dame des Eaux de La Membrolle-sur-Choisille ;

Article 2 : d'autoriser le Maire ou son représentant dûment habilité à mettre au point et à signer tous les actes et pièces nécessaires à la réalisation de cette opération.

Pour extrait certifié conforme
La Membrolle-sur-Choisille, le 21 décembre 2023

Le Maire,
Sébastien MARAIS





Extrait du Registre des Délibérations
Séance du mercredi 20 décembre 2023

Envoyé en préfecture le 22/12/2023
Reçu en préfecture le 22/12/2023
Publié le 22/12/2023
ID : 037-213701519-20231221-DEL037151046_23-DE

Le 20 décembre 2023, à 20 heures et 00 minutes,
La Membrolle-sur-Choisille, légalement convoqué, s'est assemblé en séance à huis clos,
en lieu ordinaire des séances, sous la Présidence de M. Sébastien MARAIS, Maire.

Présents :

M. MARAIS Sébastien, M. FLEUREAU Emmanuel, M. BONTEMPS Jean-Luc,
M. ESPITALIER David, Mme ALBERT Julie, M. FOUCHE Philippe, Mme LABOUE Florence,
Mme BLIN Christine, Mme LAMIRAULT Isabelle, Mme PERRETIER Bénédicte,
M. CHOMIENNE Matthieu, Mme SIGONNEAU Maryline, M. MARCHAND Nicolas,
Mme CAMPANELLI Virginie, Mme CERDAN Carole, M. GAGNEUX David.

Pouvoirs :

Mme BRION Anne a donné son pouvoir à Mme BLIN Christine,
Mme DUBOURDIEU Catherine a donné son pouvoir à Mme ALBERT Julie,
M. GISCLARD Stéphane a donné son pouvoir à M. MARAIS Sébastien,
M. MENUJER Sébastien a donné son pouvoir à M. FLEUREAU,
M. BIGNAND Didier a donné son pouvoir à Mme CERDAN Carole.

Absent excusé : Mme PARANTHOINE Nina, M. LEFRANCOIS Patrick.

Secrétaire de séance : Mme Bénédicte PERRETIER.

DATE DE LA CONVOCATION

15 décembre 2023

DATE D’AFFICHAGE

15 décembre 2023

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice : 23

Présents : 16

DEL 037 151 046 / 2023 – 7.5

FINANCES : Assujettissement à la Taxe sur la Valeur Ajoutée

Le Conseil Municipal

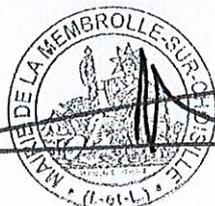
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le Code Général des Impôts,
Vu la délibération DEL 09112020-01 du 09 novembre 2020 approuvant l'acquisition de la parcelle AE002 pour la somme de 100 000,00 €, hors frais d'acte et de bornage supportés par la commune ;
Vu la délibération DEL 037 151 023 / 2022 - 1.1 du 23 juin 2022 attribuant le marché de concession pour l'aménagement des « Hauts de Mazagran » à la SARL Conseils et Patrimoine ;
Vu la délibération DEL 037 151 004 / 2023 - 3.1 du 17 janvier 2023 approuvant le rachat de la parcelle AE003 auprès de Tours Métropole Val de Loire dans le cadre d'un portage foncier pour un montant de de 1.584.378,87 € hors frais d'acte et de bornage (à la charge de la commune) ;
Vu la délibération DEL 037 151 005 / 2023 - 3.1 du 17 janvier 2023 approuvant la vente des parcelles AE002 et AE003 pour une superficie totale d'environ 61 405 m², à la société Conseils et Patrimoine ;
Vu la délibération DEL 037 151 032 / 2023 - 3.1 du 21 septembre 2023 précisant que la vente des parcelles AE002 et AE003 par la commune auprès de Conseils et Patrimoine se fera au prix de 3 259 000,00 € TTC hors frais d'acte et de bornage et que les frais d'acte et de bornage seront supportés par Conseils et Patrimoine ;

Vu les votes : POUR : 21, CONTRE : 0, ABSTENTION : 0

Décide

Article 1 : approuve le principe de l'opération « Les Hauts de Mazagran » et précise qu'elle sera soumise à la Taxe sur la Valeur Ajoutée sur déclaration trimestrielle ;

Article 2 : d'autoriser le Maire ou son représentant dûment habilité à mettre au point et à signer tous les actes et pièces nécessaires à la réalisation de cette opération.



Pour extrait certifié conforme
La Membrolle-sur-Choisille, le 21 décembre 2023

Le Maire,
Sébastien MARAIS



Extrait du Registre des Délibérations
Séance du mercredi 20 décembre 2023

Envoyé en préfecture le 22/12/2023
Reçu en préfecture le 22/12/2023
Publié le 22/12/2023
ID : 037-213701519-20231221-DEL037151047_23-DE

Le 20 décembre 2023, à 20 heures et 00 minutes, le Conseil Municipal de la Commune de La Membrolle-sur-Choisille, légalement convoqué, s'est rassemblé en séance à huis clos, en lieu ordinaire des séances, sous la Présidence de M. Sébastien MARAIS, Maire.

Présents :

M. MARAIS Sébastien, M. FLEUREAU Emmanuel, M. BONTEMPS Jean-Luc, M. ESPITALIER David, Mme ALBERT Julie, M. FOUCHE Philippe, Mme LABOUE Florence, Mme BLIN Christine, Mme LAMIRAULT Isabelle, Mme PERRETIER Bénédicte, M. CHOMIENNE Matthieu, Mme SIGONNEAU Maryline, M. MARCHAND Nicolas, Mme CAMPANELLI Virginie, Mme CERDAN Carole, M. GAGNEUX David.

Pouvoirs :

Mme BRION Anne a donné son pouvoir à Mme BLIN Christine, Mme DUBOURDIEU Catherine a donné son pouvoir à Mme ALBERT Julie, M. GISCLARD Stéphane a donné son pouvoir à M. MARAIS Sébastien, M. MENUDIER Sébastien a donné son pouvoir à M. FLEUREAU, M. BIGNAND Didier a donné son pouvoir à Mme CERDAN Carole.

Absent excusé : Mme PARANTHOINE Nina, M. LEFRANCOIS Patrick.

Secrétaire de séance : Mme Bénédicte PERRETIER.

DATE DE LA CONVOCATION

15 décembre 2023

DATE D’AFFICHAGE

15 décembre 2023

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice : 23

Présents : 16

DEL 037 151 047 / 2023 – 7.5

FINANCES : Vote de la subvention 2023 à la coopérative scolaire de l'école maternelle

Le Conseil Municipal

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L2121-29,
Vu la demande de l'association,

Vu les votes : POUR : 21, CONTRE : 0, ABSTENTION : 0

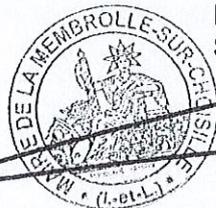
Décide

Article 1 : d'accorder une subvention de 1 000,00 € à la coopérative scolaire de l'école maternelle pour l'année 2023 ;

Article 2 : d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant dûment habilité à mettre au point et à signer tous les actes et pièces nécessaires à la réalisation de cette opération.

Pour extrait certifié conforme
La Membrolle-sur-Choisille, le 21 décembre 2023

Le Maire,
Sébastien MARAIS





Extrait du Registre des Délibérations
Séance du mercredi 20 décembre 2023

Envoyé en préfecture le 22/12/2023
Reçu en préfecture le 22/12/2023
Publié le 22/12/2023
ID : 037-213701519-20231221-DEL037151048_23-DE

DATE DE LA CONVOCATION

15 décembre 2023

DATE D’AFFICHAGE

15 décembre 2023

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice : 23

Présents : 16

Le 20 décembre 2023, à 20 heures et 00 minutes, le Conseil Municipal de la Commune de La Membrolle-sur-Choisille, légalement convoqué, s’est assemblé en séance à huis clos, en lieu ordinaire des séances, sous la Présidence de M. Sébastien MARAIS, Maire.

Présents :

M. MARAIS Sébastien, M. FLEUREAU Emmanuel, M. BONTEMPS Jean-Luc, M. ESPITALIER David, Mme ALBERT Julie, M. FOUCHE Philippe, Mme LABOUE Florence, Mme BLIN Christine, Mme LAMIRAULT Isabelle, Mme PERRETIER Bénédicte, M. CHOMIENNE Matthieu, Mme SIGONNEAU Maryline, M. MARCHAND Nicolas, Mme CAMPANELLI Virginie, Mme CERDAN Carole, M. GAGNEUX David.

Pouvoirs :

Mme BRION Anne a donné son pouvoir à Mme BLIN Christine,
Mme DUBOURDIEU Catherine a donné son pouvoir à Mme ALBERT Julie,
M. GISCLARD Stéphane a donné son pouvoir à M. MARAIS Sébastien,
M. MENUDIER Sébastien a donné son pouvoir à M. FLEUREAU,
M. BIGNAND Didier a donné son pouvoir à Mme CERDAN Carole.

Absent excusé : Mme PARANTHOINE Nina, M. LEFRANCOIS Patrick.

Secrétaire de séance : Mme Bénédicte PERRETIER.

DEL 037 151 048 / 2023 – 7.5

FINANCES : Remboursement de l’abonnement d’eau à l’association des jardins de Mazagran

Le Conseil Municipal

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le rapport présenté,

Vu les votes : POUR : 21, CONTRE : 0, ABSTENTION : 0

Décide

Article 1 : d’accorder une subvention de 56,96 € à l’association « le jardin communautaire de Mazagran » en remboursement des abonnements du 1^{er} semestre 2021 au 2^{ème} semestre 2022 inclus ;

Article 2 : d’autoriser Monsieur le Maire ou son représentant dûment habilité à mettre au point et à signer tous les actes et pièces nécessaires à la réalisation de cette opération.

Pour extrait certifié conforme
La Membrolle-sur-Choisille, le 21 décembre 2023

Le Maire,
Sébastien MARAIS



Extrait du Registre des Délibérations
Séance du mercredi 20 décembre 2023

Envoyé en préfecture le 22/12/2023
Reçu en préfecture le 22/12/2023
Publié le 22/12/2023
ID : 037-213701519-20231221-DEL037151049_23-DE

Le 20 décembre 2023, à 20 heures et 00 minutes, le Conseil Municipal de la Commune de La Membrolle-sur-Choisisse, légalement convoqué, s'est rassemblé en séance à huis clos, en lieu ordinaire des séances, sous la Présidence de M. Sébastien MARAIS, Maire.

Présents :

M. MARAIS Sébastien, M. FLEUREAU Emmanuel, M. BONTEMPS Jean-Luc, M. ESPITALIER David, Mme ALBERT Julie, M. FOUCHE Philippe, Mme LABOUE Florence, Mme BLIN Christine, Mme LAMIRAULT Isabelle, Mme PERRETIER Bénédicte, M. CHOMIENNE Matthieu, Mme SIGONNEAU Maryline, M. MARCHAND Nicolas, Mme CAMPANELLI Virginie, Mme CERDAN Carole, M. GAGNEUX David.

Pouvoirs :

Mme BRION Anne a donné son pouvoir à Mme BLIN Christine,
Mme DUBOURDIEU Catherine a donné son pouvoir à Mme ALBERT Julie,
M. GISCLARD Stéphane a donné son pouvoir à M. MARAIS Sébastien,
M. MENUJER Sébastien a donné son pouvoir à M. FLEUREAU,
M. BIGNAND Didier a donné son pouvoir à Mme CERDAN Carole.

Absent excusé : Mme PARANTHOINE Nina, M. LEFRANCOIS Patrick.

Secrétaire de séance : Mme Bénédicte PERRETIER.

DATE DE LA CONVOCATION

15 décembre 2023

DATE D’AFFICHAGE

15 décembre 2023

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice : 23

Présents : 16

DEL 037 151 049 / 2023 – 9.1

ENFANCE : Approbation de la Convention Territoriale Globale avec la Caisse d'Allocations Familiales

Le Conseil Municipal

Vu les articles L 263-1 et L. 227-1 à 3 du Code de la Sécurité sociale ;
Vu le Code de l'Action sociale et des familles ;
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
Vu l'arrêté du 03 octobre 2001 relatif à l'action sociale des Caisses d'Allocations Familiales ;
Vu la convention d'objectifs et de gestion arrêtée entre l'Etat et la Caisse Nationale des Allocations Familiales ;
Vu le rapport présenté ;

Vu les votes : POUR : 19, CONTRE : 0, ABSTENTION : 2 (Mme CERDAN avec le pouvoir de M. BIGNAND)

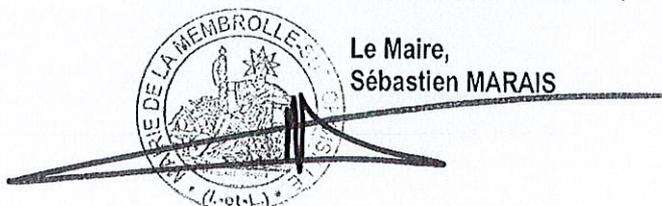
Décide

Article 1 : d'approuver la présente Convention Territoriale Globale pour une durée de 5 ans, soit du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2027, renouvelable par expresse reconduction,

Article 2 : d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant dûment habilité à mettre au point et à signer tous les actes et pièces nécessaires à la réalisation de cette opération.

Pour extrait certifié conforme
La Membrolle-sur-Choisisse, le 21 décembre 2023

Le Maire,
Sébastien MARAIS





Extrait du Registre des Délibérations
Séance du mercredi 20 décembre 2023

Envoyé en préfecture le 22/12/2023
Reçu en préfecture le 22/12/2023
Publié le 22/12/2023
ID : 037-213701519-20231221-DEL037151050_23-DE

Le 20 décembre 2023, à 20 heures et 00 minutes, le Conseil Municipal de la Commune de La Membrolle-sur-Choisille, légalement convoqué, s'est rassemblé en séance à huis clos, en lieu ordinaire des séances, sous la Présidence de M. Sébastien MARAIS, Maire.

Présents :

M. MARAIS Sébastien, M. FLEUREAU Emmanuel, M. BONTEMPS Jean-Luc, M. ESPITALIER David, Mme ALBERT Julie, M. FOUCHE Philippe, Mme LABOUE Florence, Mme BLIN Christine, Mme LAMIRAULT Isabelle, Mme PERRETIER Bénédicte, M. CHOMIENNE Matthieu, Mme SIGONNEAU Maryline, M. MARCHAND Nicolas, Mme CAMPANELLI Virginie, Mme CERDAN Carole, M. GAGNEUX David.

Pouvoirs :

Mme BRION Anne a donné son pouvoir à Mme BLIN Christine, Mme DUBOURDIEU Catherine a donné son pouvoir à Mme ALBERT Julie, M. GISCLARD Stéphane a donné son pouvoir à M. MARAIS Sébastien, M. MENUJER Sébastien a donné son pouvoir à M. FLEUREAU, M. BIGNAND Didier a donné son pouvoir à Mme CERDAN Carole.

Absent excusé : Mme PARANTHOINE Nina, M. LEFRANCOIS Patrick.

Secrétaire de séance : Mme Bénédicte PERRETIER.

DATE DE LA CONVOCATION

15 décembre 2023

DATE D’AFFICHAGE

15 décembre 2023

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice : 23

Présents : 16

DEL 037 151 050 / 2023 – 9.1

COMMANDE PUBLIQUE : Approbation de la convention de collaboration entre la Commune et le médecin référent du multi accueil « Les Petites Frimousses »

Le Conseil Municipal

Vu le Décret n° 2007-230 du 20 février 2007 relatif aux établissements et services d'accueil des enfants de moins de six ans et modifiant le code de la santé publique,
Vu la convention présentée,

Vu les votes : POUR : 21, CONTRE : 0, ABSTENTION : 0

Décide

- Article 1 : d'approuver la convention de collaboration ci-jointe,
- Article 2 : d'approuver la désignation du Docteur Guillaume CORRON en qualité de « médecin référent » de la structure du multi accueil « Les Petites Frimousses »,
- Article 3 : de fixer l'indemnité horaire de 45,00 € versée au Docteur Guillaume CORRON pour ses interventions d'un minimum de 20 heures par an,
- Article 4 : d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant dûment habilité à signer la présente convention ou tout acte et pièce nécessaire à la réalisation de cette opération.

Pour extrait certifié conforme
La Membrolle-sur-Choisille, le 21 décembre 2023



Le Maire,
Sébastien MARAIS



Extrait du Registre des Délibérations
Séance du mercredi 20 décembre 2023

Envoyé en préfecture le 22/12/2023
Reçu en préfecture le 22/12/2023
Publié le 22/12/2023
ID : 037-213701519-20231221-DEL037151051_23-DE

DATE DE LA CONVOCATION

15 décembre 2023

DATE D’AFFICHAGE

15 décembre 2023

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice : 23

Présents : 16

Le 20 décembre 2023, à 20 heures et 00 minutes, le Conseil Municipal de la Commune de La Membrolle-sur-Choisille, légalement convoqué, s’est assemblé en séance à huis clos, en lieu ordinaire des séances, sous la Présidence de M. Sébastien MARAIS, Maire.

Présents :

M. MARAIS Sébastien, M. FLEUREAU Emmanuel, M. BONTEMPS Jean-Luc, M. ESPITALIER David, Mme ALBERT Julie, M. FOUCHE Philippe, Mme LABOUE Florence, Mme BLIN Christine, Mme LAMIRAULT Isabelle, Mme PERRETIER Bénédicte, M. CHOMIENNE Matthieu, Mme SIGONNEAU Maryline, M. MARCHAND Nicolas, Mme CAMPANELLI Virginie, Mme CERDAN Carole, M. GAGNEUX David.

Pouvoirs :

Mme BRION Anne a donné son pouvoir à Mme BLIN Christine,
Mme DUBOURDIEU Catherine a donné son pouvoir à Mme ALBERT Julie,
M. GISCLARD Stéphane a donné son pouvoir à M. MARAIS Sébastien,
M. MENUDIER Sébastien a donné son pouvoir à M. FLEUREAU,
M. BIGNAND Didier a donné son pouvoir à Mme CERDAN Carole.

Absent excusé : Mme PARANTHOINE Nina, M. LEFRANCOIS Patrick.

Secrétaire de séance : Mme Bénédicte PERRETIER.

DEL 037 151 051 / 2023 – 4.5

RESSOURCES HUMAINES : Mise en place du forfait mobilités durables à compter du 1er janvier 2024

Le Conseil Municipal

Vu le décret n° 2020-1547 du 9 décembre 2020 relatif au versement du « forfait mobilités durables » dans la Fonction publique territoriale permettant le remboursement de tout ou partie des frais engagés pour les déplacements des agents entre leur résidence et leur lieu de travail.,
Vu le rapport présenté,

Vu les votes : POUR : 21, CONTRE : 0, ABSTENTION : 0

Décide

Article 1 : d'approuver la mise en œuvre du forfait « mobilités durable » pour l'ensemble des agents de la collectivité, quel que soit leur statut, pour les déplacements domicile-travail ;

Article 2 : que les déplacements éligibles sont ceux réalisés :
- avec l'aide d'un mode doux : vélo, trottinettes, à pied, etc.
- avec leur engin personnel en tant que conducteur ou passager en covoiturage ;
- à l'aide d'un engin de déplacement personnel motorisé à faibles émissions : trottinettes, mono-roues, gyropodes ; hoverboard, etc. ;
- à l'aide d'une engin de déplacement motorisé ou non, loué ou mis à disposition en libre-service, en recourant à un service d'auto-partage, à condition que les véhicules mis à disposition soient des véhicules à faibles émissions.

Article 2 : que, pour bénéficier du versement du forfait « mobilités durables », l'agent doit suivre la procédure suivante :

Envoyé en préfecture le 22/12/2023

Reçu en préfecture le 22/12/2023

Publié le 22/12/2023

ID : 037-213701519-20231221-DEL037151051_23-DE

- Etablir une déclaration sur l'honneur qui atteste de plusieurs modes de transport éligibles et du nombre de déplacements réalisés à l'aide de ces moyens de transport,
- Remettre cette attestation à son employeur au plus tard le 31 décembre de l'année au titre duquel le forfait est versé,
- Au titre des déplacements réalisés au cours de l'année N, le montant du forfait « mobilités durables » sera versé en une seule fraction au début de l'année N+1.

Article 3 :

fixe le forfait « mobilités durables » à :

- 100 euros lorsque le nombre de déplacements est compris entre 30 et 59 jours ;
- 200 euros lorsque le nombre de déplacements est compris entre 60 et 99 jours ;
- 300 euros lorsque le nombre de déplacements est d'au moins 100 jours.

Article 4 :

d'autoriser le Maire ou son représentant dûment habilité à mettre au point et à signer tous les actes et pièces nécessaires à la réalisation de cette opération.

Pour extrait certifié conforme

La Membrolle-sur-Choisille, le 21 décembre 2023

Le Maire,
Sébastien MARAIS





Extrait du Registre des Délibérations
Séance du mercredi 20 décembre 2023

Envoyé en préfecture le 22/12/2023
Reçu en préfecture le 22/12/2023
Publié le 22/12/2023
ID : 037-213701519-20231221-DEL037151052_2-DE

DATE DE LA CONVOCATION

15 décembre 2023

DATE D’AFFICHAGE

15 décembre 2023

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice : 23

Présents : 17

Le 20 décembre 2023, à 20 heures et 00 minutes, le Conseil Municipal de la Commune de La Membrolle-sur-Choisille, légalement convoqué, s’est rassemblé en séance à huis clos, en lieu ordinaire des séances, sous la Présidence de M. Sébastien MARAIS, Maire.

Présents :

M. MARAIS Sébastien, M. FLEUREAU Emmanuel, M. BONTEMPS Jean-Luc, M. ESPITALIER David, Mme ALBERT Julie, M. FOUCHE Philippe, Mme LABOUE Florence, Mme BLIN Christine, Mme LAMIRAULT Isabelle, M. MENUDIER Sébastien, Mme PERRETIER Bénédicte, M. CHOMIENNE Matthieu, Mme SIGONNEAU Maryline, M. MARCHAND Nicolas, Mme CAMPANELLI Virginie, Mme CERDAN Carole, M. GAGNEUX David.

Pouvoirs :

Mme BRION Anne a donné son pouvoir à Mme BLIN Christine,
Mme DUBOURDIEU Catherine a donné son pouvoir à Mme ALBERT Julie,
M. GISCLARD Stéphane a donné son pouvoir à M. MARAIS Sébastien,
M. BIGNAND Didier a donné son pouvoir à Mme CERDAN Carole.

Absent excusé : Mme PARANTHOINE Nina, M. LEFRANCOIS Patrick.

Secrétaire de séance : Mme Bénédicte PERRETIER.

DEL 037 151 052 / 2023 – 9.1

RESSOURCES HUMAINES : Approbation de l’avenant n°1 au contrat d’assurance statutaire du personnel

Le Conseil Municipal

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le Code Général de la Fonction Publique,
Vu la délibération DEL 20092020-07 du 21 septembre 2020 autorisant l’adhésion de la commune de La Membrolle-sur-Choisille au contrat groupe d’assurance statutaire souscrit par le Centre de Gestion d’Indre-et-Loire pour les années 2021-2024,
Vu les conditions générales et particulières du contrat d’assurance du personnel affilié à la CNRACL conclu avec CNP Assurance,
Vu le taux d’absentéisme du personnel affilié à la CNRACL,
Vu la proposition de révision du contrat d’assurance statutaire reçue le 26 octobre 2023 pour la dernière année du contrat groupe,

Vu les votes : POUR : 21, CONTRE : 0, ABSTENTION : 0

Décide

Article 1 : d’approuver l’avenant n°1 proposé par CNP Assurances par l’intermédiaire du courtier Relyens aux conditions suivantes :

Taux de remboursement des indemnités journalières : 100 %

Risques assurés	Taux de cotisation
Décès Accident du travail (Frais médicaux – Indemnités journalières – Maladie professionnelle) Longue maladie / Longue durée Maternité - Paternité	9,98 %

Article 2 : d'autoriser le Maire ou son représentant dûment habilité à mettre au point et à signer tous les actes et pièces nécessaires à la réalisation de cette opération.

Pour extrait certifié conforme
La Membrolle-sur-Choisille, le 21 décembre 2023

Le Maire,
Sébastien MARAIS

